

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION DE PPCMOI RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2024-00025.

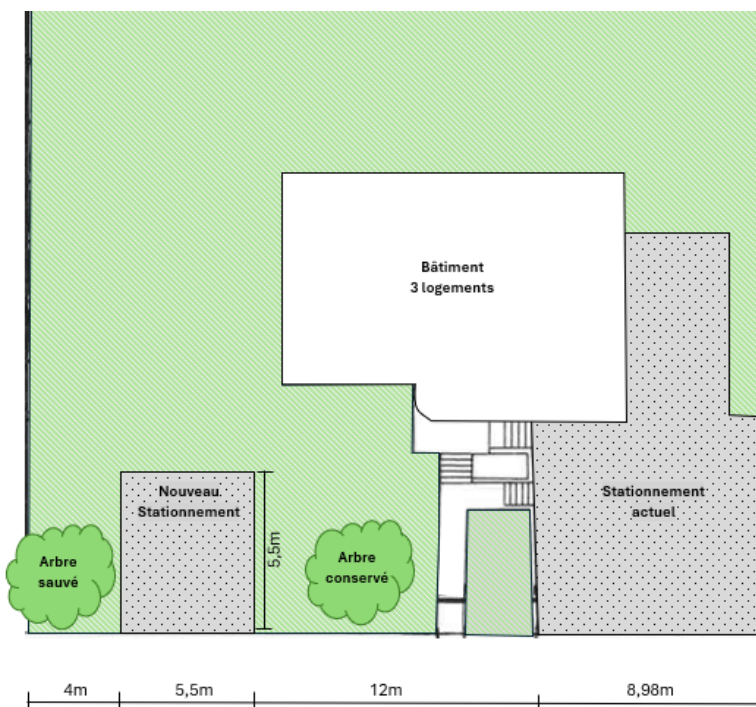
**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 17 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté, par la résolution 2024-09-431, le premier projet de résolution relatif à la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2024-00025 afin de:
  - Autoriser l'aménagement d'un troisième logement dans l'immeuble existant comprenant deux logements;
  - Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant deux nouvelles cases, du côté gauche du terrain.

À la condition que les arbres existants soient conservés, à l'exception de ceux qui seront coupés pour l'aménagement de l'aire de stationnement projetée.

2. Ce projet de résolution est adopté en vertu du règlement numéro 906 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
3. Ce projet de résolution concerne la zone H-104 du règlement de zonage numéro 901 et a pour but de permettre l'ajout d'un troisième logement, et ce malgré la grille des usages et normes applicable.
4. En résumé, ce premier projet de résolution concerne les éléments suivants :
  - L'aménagement d'un troisième logement dans l'immeuble existant comprenant deux logements, malgré la grille des usages et normes de la zone H-104;
  - L'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 2 nouvelles cases, du côté gauche du terrain, malgré que la distance minimale requise entre deux (2) entrées charretières sur un même terrain doit être égale à la somme, en mètres, de la largeur des deux (2) entrées. La distance entre les deux entrées charretières sera de 12 mètres au lieu des 14,48 mètres requis, selon l'article 161 du règlement de zonage numéro 901 en vigueur.

Et ce à la condition que les arbres existants soient conservés, à l'exception de ceux qui seront coupés pour l'aménagement de l'aire de stationnement projetée, selon le croquis suivant :



5. Le périmètre de la zone visée (H-104) et celui des zones contiguës sont illustrés au croquis suivant :



Zone visée :  
**H-104**

Zones contiguës:  
**P-102, H-103, H-105,  
H-106**

6. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution aura lieu le 8 octobre 2024 à 19 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par celui-ci expliquera le projet de résolution et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
7. Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.
8. Toute personne peut également transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de résolution, par courriel à [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 50, rue Sainte-Thérèse, Delson (Québec) J5B 2B2 ou encore dans la boîte aux lettres à l'hôtel de ville située à l'avant de l'hôtel de ville suivant la publication du présent avis jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation. Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du Conseil à l'occasion de l'assemblée publique de consultation du 8 octobre 2024 à 19 h.

Donné à Delson, ce 23 septembre 2024.

Nadine Poissant  
Greffière adjointe